



NEGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE DE LA METALLURGIE

Les statuts collectifs des salariés de toutes les entreprises de la métallurgie sont renégociés. Cette négociation nationale a débuté il y a un an et demi et devrait se terminer fin 2018.

Nous serons tous impactés par les modifications à venir.

Négociation de la convention collective

D'un côté, l'UIMM (le patronat de la métallurgie), propose d'augmenter le temps de travail un contingent annuel de 510 heures supplémentaires avec en plus 100 heures au volontariat (contre 220 heures actuellement),

- un forfait annuel en heures sans limite haute strictement définie,
- un forfait jours pouvant aller jusqu'à 235 jours
- une généralisation du travail du dimanche pour tous les secteurs de la métallurgie:

Pour les mensuels, la proposition patronale est toujours l'annualisation du temps de travail sur trois ans maximum et le doublement du contingent d'heures supplémentaires (440 heures annuelles, **c'est autoriser le passage de 35 à 45 heures hebdomadaires**).

Pour les cadres, la première proposition était un forfait jours à 282 jours par an. A ce jour la négociation tourne autour de 235 jours en remplacement des 211 jours actuels. Pour un salarié AIRBUS SAS, cela représente plus **d'un mois de travail supplémentaire** et pour la société, **la suppression de 1000 emplois**.

Le syndicat CGT a au contraire porté des propositions progressistes sur une réduction du temps de travail, sans perte de salaire et sans annualisation. La CGT revendique une durée hebdomadaire de travail de 32 heures, et un forfait à 200 jours par an. Cela fera **500 emplois supplémentaires**.

D'ailleurs le puissant syndicat allemand de la Métallurgie **IG METAL syndicat majoritaire AIRBUS Allemagne**, ne s'y trompe pas, puisqu'il revendique également une réduction du temps de travail aboutissant à **28H/semaine**, un accord a même été signé avec le patronat allemand.

Quelques explications

L'annualisation c'est le comptage du temps de travail, non plus à la semaine mais sur une ou plusieurs années complètes. Cette souplesse conduit le plus souvent à l'augmentation du temps de travail hebdomadaire sur une période donnée. Le but : faire face à la charge tout en ne payant pas les heures supplémentaires.

Ces heures seront mises sur un compteur pour les décompter en **période de baisse de charge**. L'employeur à ce moment-là pourra demander au salarié de réduire son temps de travail en cas de baisse de charge et puiser dans ses heures sup.

Le paiement des heures sup ne sera effectif qu'à la fin de la période d'annualisation et en fonction du solde restant.

Cette annualisation conduit à une **flexibilité accrue** pour les salariés.

L'état actuel des négociations est inquiétant et laisse présager des reculs sociaux historiques dans notre branche. La CGT continuera de solliciter les autres organisations syndicales pour porter des positions communes dans l'intérêt des salariés. N'attendons pas la fin de la négociation pour constater les dégâts et obtenir des aménagements cosmétiques en compensation.

En avril et Mai, le MEDEF a annulé 2 réunions de négociations, pour :

- Refus définition interprofessionnelle de l'encadrement (le MEDEF entend laisser cette définition aux seules entreprises.
- Refus de droits et moyens aux ICT, sur exercice éthique Professionnelle.

Le projet Harmony sur Airbus SAS (harmonisation des accords ex AIRBUS GROUP)

On se dirige globalement vers une augmentation du temps de travail, pour les mensuels non forfaités sans compensation (si ce n'est peut-être une prime « one shot » qui ne compensera rien sur les années à venir.. .) et la quasi disparition de la souplesse des horaires variables pour plus de 100 salariés tout de même. (Alors, QUI VA SIGNER ?...)

La CGT continuera de vous informer sur la négociation de la convention collective et ses conséquences.

Dès à présent votre avis est important et pour que change le dérouler de ces négociations : Contactez-nous !



Site internet du syndicat

<http://airbusce.reference-syndicale.fr/>

Courriel : Syndicat.Cgt@airbus.com

Téléphone : 06 83 57 26 55

le 24 mai 2018